

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2009

1 – AMENAGEMENT SECURITAIRE DES ENTREES DE VILLE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Maître d'œuvre la Société EGIS AMENAGEMENT a préparé les dossiers d'Avant Projet destiné à être joints à la demande de Subvention auprès du Conseil Général. Cette demande sera envoyée dans le courant de la semaine après signature et vérification de notre conseiller général Mr Michel CAQUOT. Les travaux pourraient démarrer début 2010 avec un phasage sur trois ans. Le montant global du projet estimé par le maître d'œuvre est d'environ 2150 000 €

2- VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal a décidé d'étendre la publicité à d'autres notaires et éventuellement à certaines agences.

3 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOTISSEMENT « LE CHAMP PEPIERRE » (LA BOUVELETTE 2) »

Un règlement spécifique de lotissement demeure en vigueur « au champ Pepierre » qui ne permettait pas l'implantation des constructions légères en limite séparative contrairement au P.O.S.

Cet article du règlement doit donc être modifié. Cette modification n'est possible qu'avec l'accord des propriétaires des parcelles. Une demande a été faite dans ce sens auprès du lotisseur, la SCP Arnaud DUPONT qui doit procéder rapidement à ce changement afin que des abris de jardin, en particulier, puissent être implantés en limite de propriété.

4- PROJET DE REGROUPEMENT SCOLAIRE CONCENTRE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réflexion menée par le groupe de travail autour de l'avenir des écoles, arrive à son terme.

Ce groupe de travail, composé d'élus des six communes concernées, présentera après la rentrée scolaire, le fruit de son travail à la C.C.C.V. qui a la compétence en matière de construction scolaire, ainsi qu'aux différents conseils municipaux et enseignants, afin d'engager des discussions sur ce dossier.

5 - QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation du barbecue du 14 Juillet.
- La structure de jeux pour enfants a été installée au terrain communal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 03 SEPTEMBRE 2009 A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 10 Juin 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 10 JUIN 2009.
LE MAIRE,**